

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 037-213700727-20240222-DCM_2024_034-DE

2024-034

SEANCE DU **JEUDI 15 FÉVRIER 2024**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 19
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstentions : 5
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY pouvoir à Chantal BOISNIER, Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric MAUCORT

Demandes de réduction ou gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Chinon, des réductions ou gratuités de location de la grande salle (ABC) et de la cafétéria de l'Espace Rabelais peuvent être accordées sous certaines conditions. Vous trouverez ci-dessous les demandes pour les locations suivantes :

Vous trouverez ci-dessous les demandes pour les occupations suivantes :

. L'association « **le Cercle du Bon Accord de Chinon** » organise l'Assemblée Générale Nationale de la boule de Fort dans la grande salle de l'espace Rabelais le **02 Mars 2024** (Estimation de 974,00 €) :

Mise à disposition gracieuse

. L'association « **C.L.A.A.C** » organise le Festival BD **du 15 au 17 Mars 2024** dans la grande salle de l'Espace Rabelais (Estimation de 3301,00 €) :

Mise à disposition gracieuse

. La **CC-CVL** organise le carrefour des métiers le **21 Mars 2024** dans la grande salle de l'Espace Rabelais (Estimation de 2353,00€) :

Mise à disposition gracieuse

. L'association « **CHINON Marathon** » organise le village (partenaires et coureurs) dans la grande salle de l'Espace Rabelais pour toutes les courses dont le marathon **les 6 et 7 Avril 2024** (Estimation de 2705,60 €) :

Mise à disposition gracieuse

. Semaine de spectacles « **Osez le Conservatoire** » **du 11 au 14 Avril 2024** (Estimation de 4600,00 €)

Mise à disposition gracieuse

- **Comédie musicale de l'option « musique »** du Lycée Rabelais **les Mercredis 17 et jeudi 18 Avril 2024** dans la grande salle de l'Espace Rabelais : Réduction pour un devis final de 649.20 € (devis initial de 2922,00 €)

. L'association « **L'Encrier Bleu** » organise le Salon du Livre **les 27 et 28 Avril 2024** dans la grande salle de l'Espace Rabelais (Estimation de 2705,60 €) :

Mise à disposition gracieuse

-**Représentation de l'option « Théâtre »** du Lycée Rabelais **les 22, 23 et 24 Mai 2024** dans la grande salle de l'Espace Rabelais :

Réduction pour un devis final de 2705 € (devis initial de 6926,20 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (5 VOIX CONTRE : Mme BAUDIN et 1 pouvoir, Mme VUILLERMOZ et 1 pouvoir et M. DAVIET) :

- **ACCORDE** les demandes de réduction et de gratuité des salles citées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.